



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
2 FEVRIER 2017
A 19 HEURES 30

L'an deux mil dix-sept,
le deux février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Claire DELAFONTAINE, Maire,

Etaient présents : Monsieur BOURGEOIS, Mesdames MASCRÉ et FERRER, Monsieur LTEIF et Mesdames AFFDAL-PUTFIN et FORTANÉ, Adjoints.

Madame SEGUIN, Messieurs TIAR, FOREST et WALLYN, Mesdames DEFFAUX et F.SOENEN, Monsieur JOSSELIN, Madame DELAPLACE, Monsieur DESQUILBET, Mesdames SENECHAL (à partir de 19h45) et LE CHATON, Monsieur FOUQUIER, Madame FLAMME, Monsieur BOITEZ, Monsieur HADZAMANN et Madame C. SOENEN.

Etaient absents :

Monsieur MALBRANC absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur BOURGEOIS.
Monsieur GREMY absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur TIAR.
Monsieur LAMAAZI absent excusé ayant donné pouvoir à Madame LE CHATON.
Madame BIOUGNE absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HADZAMANN.
Messieurs DUCHEMIN et PICARD, absents.

Monsieur FOREST est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire propose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'observer quelques instants de recueillement à la mémoire de Monsieur OURY, bénévole très investi durant de nombreuses années au Club de Judo.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ Compte-rendu des décisions du Maire

Pour l'année 2016 :

- Signature d'un contrat de prêt local de l'exposition interactive « Non à la haine ».
- Signature d'une convention de formation avec l'Union Régionale des Francas de Haute-Normandie.
- Contrat de vérification périodique et réglementaire des buts sportifs.
- Contrat de maintenance du Serveur Mairie ProLiant.
- Convention d'ouverture et de fonctionnement d'un compte client public pour l'achat de marchandises en magasin avec la société « Auchan ».
- Renouvellement du contrat d'abonnement au service de signature électronique Certigreffé.
- Réaménagement du prêt Crédit Mutuel Nord Europe n°13298 00277 00020058002.
- Désignation de Maître CATE, Avocat à Clermont (60600), 52 Rue des Fontaines, dans la défense de la Commune contre les requêtes n°16DA01837 et n°16DA01866 présentées par les sociétés VALANGY et ERTECO France devant la Cour Administrative d'Appel de Douai.
- Tarifs divers 2017.
- Avenant n° 2 au contrat « Véhicules à moteur » avec la SMACL.
- Avenant n° 1 au contrat de vérification périodique et réglementaire des installations et équipements techniques et au contrat de vérification périodique et réglementaire des buts sportifs.
- Tarifs divers 2017 (modification de la décision n° 97/16 du 22 décembre 2016).

Pour l'année 2017 :

- Réaménagement du prêt BCMNE n°13298 00277 00020058002 (modification de la décision n° 95/16 du 14 décembre 2016).
- Attribution du marché « Vérification et entretien des portes automatiques et du portail motorisé des bâtiments communaux ».
- Prix de vente des livres à l'occasion de la braderie de la médiathèque.
- Signature d'un contrat pour le déploiement et la mise en œuvre de la migration AnyConnect avec la société YouTransactor.

3/ Affaires Communales

- **Autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention de mise à disposition des locaux sportifs du collège Romain Rolland aux pompiers et au tennis club de Mouy.**

Considérant la demande d'utilisation des locaux sportifs du collège Romain Rolland par les pompiers et le tennis club de Mouy,

Considérant que le collège Romain Rolland de Mouy, représenté par son Principal, Monsieur Albert NAKACHE, accepte de les recevoir dans ses locaux,

Considérant que ces demandes d'occupation des locaux interviennent dans le cadre d'activités et d'entraînements sportifs,

Considérant qu'il convient d'en formaliser l'usage par la signature de conventions de mise à disposition,

Considérant la récurrence de ces demandes,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser de manière permanente Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux du collège Romain Rolland de Mouy aux pompiers et au tennis club de Mouy, et ceci au-delà de l'année scolaire en cours.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4/ Affaires Personnel Communal

- **Création d'un poste d'adjoint technique.**

Considérant que le Service Cadre de Vie a vu ses missions augmentées ces dernières années notamment par la multiplication des travaux en régie et surtout la réalisation de trottoirs en enrobé chaud,

Considérant l'acquisition de la nouvelle balayeuse et la nécessité de constituer une équipe de conduite composée de 3 chauffeurs,

Considérant qu'un poste en contrat aidé prend fin prochainement,

Considérant qu'il faut maintenir le niveau d'effectifs du service Cadre de Vie afin de garantir les missions obligatoires de la commune et, notamment, le bon entretien des voiries et des espaces verts,

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique, à compter du 1^{er} mars 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée de Madame Charlotte SENECHAL à 19h45.

➤ **Création de 2 postes en Contrat Unique d'Insertion (CAE) et/ou Contrat d'Avenir.**

Considérant la nécessité de remplacer le personnel permanent, en situation d'absentéisme (congés maladie, de longue maladie, de longue durée, d'accident de travail, de maladie professionnelle, de formation, annuels ...), effectuant des missions d'entretien,

Considérant qu'il est fait appel, actuellement, à une association d'insertion professionnelle pour palier l'absentéisme précité,

Considérant que l'intervention de cette association représente un coût non négligeable,

Considérant qu'un agent, actuellement en contrat à durée déterminée, renforce l'équipe du Service Accueils et Loisirs lors de l'absence des agents permanents et pendant le mi-temps thérapeutique d'un agent, actuellement en Congé de Grave Maladie,

Considérant la nécessité de consolider les équipes du Service Entretien et du Service Accueils et Loisirs,

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir ces postes par la conclusion d'un contrat de type « Contrat Avenir » (CA) ou « Contrat Unique d'Insertion- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » (CUI-CAE), suivant le profil des candidats retenus,

Considérant les modalités d'accès aux contrats précités suivantes :

	CUI - CAE	CONTRAT AVENIR
Public visé	<ul style="list-style-type: none">- Chômeurs de longue durée,- Séniors,- Travailleurs handicapés- Bénéficiaires du Revenu Solidarité Active (RSA) et Bénéficiaires d'autres minimas sociaux.	<ul style="list-style-type: none">- Jeunes de 16 à 25 ans révolus, 30 ans si reconnu travailleur handicapé- Etre sans emploi- Avoir in niveau de formation inférieur au niveau IV- Connaître de grandes difficultés d'insertion dans la vie active,- Totaliser au moins 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois
Type de contrat	Contrat à Durée Déterminée (contrat initial de 12 mois renouvelable 1 fois)	Contrat à Durée Déterminée (contrat initial de 12 mois renouvelable 2 fois)
Durée du Travail	Durée hebdomadaire minimum de 20 heures	Durée hebdomadaire minimum de 17 heures 30 et maximum de 35 heures
Rémunération	SMIC	SMIC
Taux de prise en charge de l'Etat	70 % du taux brut du SMIC par heures travaillée dans la limite d'une durée hebdomadaire de 20 heures	75 % du taux brut du SMIC pour une durée maximale de 36 mois

Considérant que les contrats précités (secteur non marchand) ont pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi,

Considérant que cette démarche nécessite un engagement à former la personne recrutée, en interne et par le biais de formations extérieures,

Considérant qu'un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner cet agent au quotidien et lui transmettre son savoir,

Considérant que les collectivités territoriales sont habilitées à recruter du personnel dans le cadre des contrats précités,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la création de 2 postes de type « Contrat Avenir » (CA) ou « Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » (CUI-CAE), dans les conditions précitées, en fonction des conditions d'éligibilité remplies par les agents recrutés,
- A temps non complet, soit 28 heures hebdomadaires,
- Avec effet à compter du 13 février 2017 ou à défaut, en cas de difficultés de recensement de candidats potentiels, à l'issue de la procédure de recrutement, pour une durée d'un an, renouvelable en fonction du type de contrat conclu,
- Avec une rémunération calculée en fonction du taux du SMIC actuellement en vigueur.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

5/ Affaires Financières

➤ Election d'un Président de séance dans le cadre de la présentation du compte administratif.

Madame Christine MASCRES, 2^{ème} Adjointe au Maire, est élue pour présider la séance, à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ Approbation du Compte Administratif 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération en date du 23 mars 2016 approuvant le budget primitif,

Vu les décisions modificatives n° 1 et n° 2 prises lors de l'assemblée du 29 septembre 2016 et n° 3 prise lors de l'assemblée du 30 novembre 2016,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2016, tel qu'annexé et dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011	Charges à caractère général	: 1.184.640,02 €
Chapitre 012	Charges de personnel	: 3.087.879,72 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	: 336.562,60 €
Chapitre 66	Charges financières	: 131.118,13 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	: 196.284,71 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	: 252.590,37 €

Recettes :

Chapitre 70	Produits des services et du domaine	: 238.671,98 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	: 3.393.248,07 €
Chapitre 74	Dotations et participations	: 1.395.622,94 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	: 76.011,42 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	: 70.342,81 €
Chapitre 76	Produits financiers	: 13,01 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	: 189.274,92 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	: 132.242,80 €

Excédent reporté : 238.085,93 €

Investissement

Dépenses :

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réseaux	: 9.434,31 €
Chapitre 16	Remboursements d'emprunts	: 261.734,27 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	: 24.286,78 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	: 704.370,80 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	: 3.408,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	: 132.242,80 €

Recettes :

Chapitre 10	Dotations et fonds propres	: 150.356,73 €
Chapitre 13	Subventions	: 213.399,35 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	: 0,00 €
Article 1068	Affectation de résultat	: 170.652,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	: 252.590,37 €

Restes à réaliser dépenses : 136.632,00 €

Restes à réaliser recettes : 74.210,00 €

Excédent reporté : 86.287,37 €

Résultat global de l'exercice : 219.825,19 €

Madame MASCRÉ, Adjointe au Maire chargée des affaires financières et désignée Présidente de séance et Monsieur SOULABAILLE, Directeur Général des Services, font lecture du commentaire du Compte Administratif qui accompagnait les convocations.

Parallèlement, des documents sont présentés sur les écrans afin d'apporter certaines précisions. Des éléments de réponses sont apportés aux questions des membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire quitte la salle du Conseil Municipal pendant le vote.

Adopté à la majorité

2 contre : Monsieur HADZAMANN et Madame BIOUGNE.

3 abstentions : Messieurs FOUQUIER et BOITEZ et Madame FLAMME.

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2016.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Receveur Municipal pour l'année 2016,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire,

Considérant que le Compte de Gestion est consultable en Mairie,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal pour l'exercice 2016 qui est en concordance avec le Compte Administratif pour les écritures comptables 2016 et pour la reprise des résultats de l'année 2015.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom – Année 2017.**

Considérant que le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévues par les articles L45-1, L47 et L48 du code des postes et des communications électroniques, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006,

Considérant que ce décret fixe les modalités de mise en œuvre du droit de passage des exploitants des réseaux de communications électroniques et le montant maximal des redevances assorties à l'occupation du domaine routier,

Considérant les redevances d'occupation du domaine public réclamées à France Télécom,

Considérant que France Télécom nous a récemment transmis le patrimoine total qu'il occupe actuellement sur le domaine public routier de la commune soit 78,150 kilomètres pour les artères en sous-sol et 4,50 m² pour les emprises au sol,

Considérant que le tarif de la redevance s'élève à 35,38 Euros le kilomètre pour les artères et à 23,64 Euros le mètre pour les ouvrages,

Considérant qu'en application de ce mode de calcul, la redevance d'occupation du domaine public de France Télécom s'élève pour 2017 à 2.870,97 Euros,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le calcul de la redevance d'occupation du domaine public par France Télécom qui est fixée à 2.870,97 €uros pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Apurement de biens classés dans le domaine public de la commune de Mouy.**

Considérant qu'il est nécessaire de sortir de l'actif les biens non rattachés à des opérations identifiées et certains travaux de réfection rendus obsolètes, par d'autres travaux de même nature, pour un montant de 148 923,08 € comme présenté sur le tableau suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la sortie de l'inventaire de ces biens et travaux.

Article comptable	N° d'inventaire	Désignation	Valeur d'origine
ARTICLE 202			
202	2011-026	relevé topographique	14 686,88 €
			14 686,88 €
ARTICLE 2033			
2033	2005-009-2033	insertion annonce légale	1 846,23 €
2033	2005-009A	révision du POS annonce	87,26 €
			1 933,49 €
ARTICLE 2051			
2051	2011-020	logiciel	205,67 €
2051	2011-029	logiciel Noé	897,00 €
			1 102,67 €
ARTICLE 2135			
2135	2010-003	signalisation salle des fêtes	994,76 €
2135	2011-055	tonnelle	382,70 €
2135	2011-093	détecteur incendie salle des fêtes	1 060,60 €
			2 438,06 €
ARTICLE 2152			
2152	2011-013	entrée ville signalisation	825,11 €
2152	2011-035	panneaux de signalisation ATT	719,47 €
2152	2011-065	potelets et bancs tables	1 456,08 €
			3 000,66 €
ARTICLE 21568			
21568	2010-019	extincteurs	463,81 €
			463,81 €
ARTICLE 2158			
2158	2011-037	mesure d'angle électronique	296,27 €
2158	2011-044	diable	29,90 €
2158	2011-050	poste a souder	1 328,80 €
2158	2011-051	massicot	944,84 €
2158	2011-068	thermomètre laser	203,19 €

2158	2011-075	nettoyeur haute pression	693,73 €
2158	2011-092	motobinette ST	514,28 €
2158	2011-105	poubelles	459,26 €
			4 470,27 €
ARTICLE 2182			
2182	2010-082	remorque type 3500	2 392,00 €
Véhicules n'existant plus dans le lot d'assurance "véhicules à moteur" 2016			
2182	79-550/mat.transport	sambron 07000529	7 877,71 €
2182	88-550/mat.transport	renault express 07/88	7 571,98 €
2182	90-550/mat.transport	renault express	7 810,57 €
2182	91-552/mat .transport	renault trafic	12 335,34 €
2182	95-551/mat.transport	tracteur tondeuse	26 644,02 €
			64 631,62 €
ARTICLE 2183			
2183	2011-002	imprimantes	178,26 €
2183	2011-003	imprimantes livebox 2	69,03 €
2183	2011-007	téléphone portable	1,20 €
2183	2011-011	téléphone Coincourt	29,90 €
2183	2011-019	ordinateur portable	1 316,56 €
2183	2011-021	téléphone portable	78,94 €
2183	2011-030	ordinateur urbanisme	780,47 €
2183	2011-041	portable hp elite book 8540p	1 355,53 €
2183	2011-048	barettes mémoire	61,00 €
2183	2011-058	téléphone	1,20 €
2183	2011-069	barettes mémoire	355,24 €
2183	2011-072	serveur bibliothèque	1 021,62 €
2183	2011-076	photocopieur mat curie	3 683,68 €
2183	2011-077	photocopieur comptabilité	3 647,80 €
2183	2011-085	mat informatique	100,66 €
2183	2011-089	vidéoprojecteur et téléphone	578,84 €
2183	2011-098	onduleur	101,66 €
2183	2011-103	5 onduleurs	490,36 €
2183	2011-104	mat informatique mairie	5 498,23 €
			19 350,18 €
ARTICLE 2184			
2184	2011-012	meuble bas viking	260,61 €
2184	2011-018	table et 4 chaises	440,42 €
2184	2011-024	chaises de bureau	344,10 €
2184	2011-038	Mesure d'angle électronique	1 481,27 €
2184	2011-039	bac bd ado bibliothèque	392,17 €
2184	2011-045	meuble informatique	155,00 €
2184	2011-082	bac livres pastilles	185,38 €
2184	2011-083	chaises salle des fêtes	255,82 €

2184	2011-087	chaises	42,53 €
2184	2011-096	fauteuil bureau	119,99 €
2184	2011-100	pupitres	490,05 €
2184	2011-107	banques 3 places	214,08 €
2184	2011-108	armoires	471,22 €
2184	2011-113	chaises	1 047,66 €
2184	2011-119	4 chaises adultes	495,91 €
			6 396,21 €
ARTICLE 2188			
2188	2001-022/a	rideaux a lames st	6 718,82 €
2188	2006-023	nettoyeur haute pression	2 260,44 €
2188	2006-034	tondeuse mb 655ks	2 410,20 €
2188	2006-040	structure de cour	5 020,00 €
2188	2006-052	arroseurs stade	3 229,20 €
2188	2006-056	climatisateurs	2 974,00 €
2188	2011-004	presse et speed	173,71 €
2188	2011-005	four micro-ondes et réfrigérateur	608,00 €
2188	2011-007-2188	téléphone portable	463,79 €
2188	2011-031	Coffre-fort bibliothèque	689,49 €
2188	2011-042	vitrine extérieure	466,44 €
2188	2011-049	garage bois	263,75 €
2188	2011-064	cafetière	42,90 €
2188	2011-070	plastifieuse	125,27 €
2188	2011-073	vitrites	658,34 €
2188	2011-080	ethylotest	1 010,00 €
2188	2011-084	chariot et percolateur	447,30 €
2188	2011-086	matériel de psychomotricité	228,80 €
2188	2011-090	comescope	322,91 €
2188	2011-091	cafetière et horloge	53,40 €
2188	2011-094	miroir routier	310,45 €
2188	2011-101	horloge	38,19 €
2188	2011-106	cafetière	39,80 €
2188	2011-109	réfrigérateur	774,06 €
2188	2011-110	escabeau	323,92 €
2188	2011-112	poubelles	37,43 €
2188	2011-116	aspirateurs écoles	487,73 €
2188	2011-117	aspirateur eau presse verte	270,89 €
			30 449,23 €
			148 923,08 €

Adopté à la majorité
2 votes contre : Monsieur HADZAMANN et Madame BIOUGNE.

➤ **Autorisation donnée à Madame le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental pour le projet d'aménagement de la Place Cantrel.**

Considérant que la Ville de Mouy souhaite désormais engager la reconquête du centre-bourg en intervenant de façon très forte sur son artère centrale : la Place Cantrel,

Considérant que, depuis plusieurs années, de nombreux autres projets ont vu le jour dans les quartiers, en particulier en 2013-2014, dans le quartier de la gare avec la requalification complète de ce secteur qui, aujourd'hui, a retrouvé de l'attractivité,

Considérant la politique d'aménagement du territoire de la commune qui vise notamment à lier ces deux quartiers par une liaison douce,

Considérant que le centre-ville possède un réseau viaire très dense, composé de petites rues souvent en sens unique, typique des bourgs anciens à développement radial,

Considérant que la Municipalité a décidé d'engager une requalification urbaine, complète et globale de son centre-ville pour dessiner une ville plus ouverte, plus attractive, mais aussi offrant une qualité de vie renforcée à ses habitants,

Considérant que les trois grands objectifs définis par la Municipalité pour transformer cet espace central du cœur de ville sont : améliorer l'attractivité, garantir une accessibilité pour tous et embellir l'espace public,

Considérant que les travaux de requalification consisteront en des prestations préparatoires, des travaux de voirie et de réseaux, de pavage, de signalisations horizontale et verticale, d'espaces verts et d'éclairage public,

Considérant que le projet de restructuration urbaine de la Place Cantrel est estimé à 860.500 € H.T.,

Considérant que le Conseil Départemental de l'Oise peut soutenir cette opération à hauteur de 33%,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter, auprès du Conseil Départemental de l'Oise une subvention d'un montant de 283.965,00 € pour les travaux d'aménagement de la Place Cantrel.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Autorisation donnée à Madame le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de couverture et de maçonnerie à l'Eglise de Mouy.**

Considérant que le Conseil Départemental peut subventionner tout ou partie des travaux effectués par les communes sur les monuments historiques classés,

Considérant la nécessité d'entreprendre des travaux dits « sécuritaires » qui consisteront en la réparation des arcs boutants du bas-côté nord ainsi que des réparations urgentes de couverture de l'église de Mouy,

Considérant que le montant est estimé à 23.682,53 Euros Hors Taxes pour les travaux de couverture et à 61.794,10 Euros Hors Taxes pour les travaux de maçonnerie sur les trois arcs boutants, soit un montant global de 85.476,63 Euros Hors Taxes,

Considérant que la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Oise peut attendre 25 % du montant global des travaux,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter, auprès du Conseil Départemental de l'Oise une subvention d'un montant de 21.369,00 € en vue de réaliser des travaux de couverture et de maçonnerie sur l'Eglise de Mouy.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Demande de fonds de soutien à l'investissement local 2017 auprès de l'Etat pour la restructuration du centre-bourg via la création d'un Pôle Intergénérationnel des Services.**

Considérant la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 dite loi de finances pour 2016,

Considérant la volonté de l'Etat français de soutenir l'investissement public local par la mobilisation d'un milliard d'euros supplémentaires pour 2016 en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements,

Considérant que l'article 159 de la loi précitée crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des EPCI composée de 2 enveloppes :

- ✓ la première consacrée aux grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les collectivités locales,
- ✓ la seconde dédiée au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Considérant que deux projets de la municipalité répondent aux critères de la deuxième enveloppe,

Considérant que la Ville de Mouy souhaite désormais engager la reconquête du centre-bourg en intervenant de façon très forte sur son artère centrale : la Place Cantrel,

Considérant que, depuis plusieurs années, de nombreux autres projets ont vu le jour dans les quartiers, en particulier en 2013-2014, dans le quartier de la gare avec la requalification complète de ce secteur qui, aujourd'hui, a retrouvé de l'attractivité,

Considérant la politique d'aménagement du territoire de la commune qui vise notamment à lier ces deux quartiers par une liaison douce,

Considérant la stratégie municipale développée au sein de son Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 25 juillet 2014, dont l'objectif principal est la redynamisation de la commune par l'apport d'une population nouvelle et une démarche d'aménagement du territoire et d'urbanisme orientés vers le rail,

Considérant que cette politique s'appuie sur les principes du développement durable puisque la ville sera reconstruite sur elle-même, les espaces naturels seront préservés, les nombreuses friches industrielles seront reconverties, les transports collectifs seront favorisés et des voies douces seront aménagées,

Considérant que la quasi-totalité des projets immobiliers à venir sont concentrés dans le quartier centre-ville/gare,

Considérant que la réussite de cette stratégie de développement nécessite la mise à disposition de services à la population communaux et intercommunaux adéquats et de qualité,

Considérant que le projet de création d'un pôle de service intergénérationnel sur la friche de la Société Générale de Brosserie (S.G.B.) est indissociable de la stratégie de redynamisation du centre-bourg,

Considérant que ce projet est amené, dans le cadre de mutualisation des moyens, à s'intégrer dans la stratégie de développement du Pays Clermontois puisqu'il doit accueillir des services intercommunaux,

Considérant que la première tranche du projet de Pôle Intergénérationnel des Services comprenant la réalisation des aménagements extérieurs, des centres de loisirs, de l'école de musique intercommunale, du logement du gardien et de la passerelle surplombant la rivière est estimé à 2.423.000 € H.T.,

Considérant la volonté gouvernementale de voir ces crédits de soutien rapidement consommés,

Considérant que les travaux de la première tranche du pôle doivent débiter au 1^{er} trimestre 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide financière pour le projet de création d'un Pôle Intergénérationnel des Services au titre du soutien à l'investissement public local.

A la question de Monsieur FOUQUIER concernant les friches, Madame le Maire indique que Monsieur IMBERT est propriétaire de la parcelle, anciennement 2FSachs, et qu'il souhaite relancer le projet de construction de logements sur la partie herbeuse. Elle ajoute que Monsieur IMBERT s'investit sur ce dossier, que ses échanges avec la Municipalité demeurent et qu'un travail sur des esquisses avait été engagé. Pour le site Rabourdin, l'EPFLO travaille à son acquisition. Des diagnostics sont en cours pour la pollution. Un bailleur était intéressé mais s'est rétracté au dernier moment. Un autre s'est montré intéressé. La Municipalité espère que ce programme sera mixte et pourra proposer à la fois des logements sociaux mais également en accession à la propriété.

Madame le Maire indique que le projet de Monsieur RAHMANI, qui a acquis le terrain restant sur la friche ESSILOR, avance bien et que des terrains à bâtir sont en vente.

Madame le Maire ajoute que l'ancien EHPAD a trouvé preneur. La promesse de vente devrait être signée prochainement. Un investisseur souhaiterait le transformer en une quinzaine de logements.

Adopté à la majorité.

3 contre : Monsieur HADZAMANN et Mesdames BIOUGNE et C.SOENEN.

3 abstentions : Messieurs FOUQUIER et BOITEZ et Madame FLAMME.

➤ **Demande de fonds de soutien à l'investissement local 2017 auprès de l'Etat pour la modernisation du système d'éclairage public aérien en vue d'une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie.**

Considérant la volonté municipale de prendre en compte les orientations environnementales et sociétales d'aujourd'hui et de demain,

Considérant la nécessité d'une transition énergétique et d'une vie urbaine moins consommatrice en énergie carbone,

Considérant la volonté d'un meilleur respect des cycles de l'homme et de l'animal et de la réduction des pollutions lumineuses nocturnes,

Considérant que la ville de Mouy est déjà engagée dans cette démarche du fait de l'extinction de l'éclairage public de 0h à 5h,

Considérant néanmoins que le parc de lanternes des communes est souvent obsolète ce qui entraîne une surconsommation d'énergie (boules diffusantes) voire des risques de pollution lors du retraitement des produits (lampe à vapeur de mercure),

Considérant qu'il est nécessaire d'investir dans la rénovation du parc d'éclairage public en raisonnant en termes de coût global et de transition énergétique,

Considérant que tout projet doit prendre en compte la performance des lampes, des luminaires et des systèmes qui les gèrent, ainsi que leur dégradation dans le temps, leurs coûts d'exploitation, de maintenance et de recyclage pour toujours garantir un service de qualité,

Considérant qu'il convient donc de remplacer les lanternes existantes à Mouy par des systèmes moins énergivores comme des lampes à LED,

Considérant que le montant du remplacement d'une première partie du parc de lanternes s'élève à 41.650 € H.T.,

Considérant que le Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2017 peut soutenir les projets liés à la transition énergétique,

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide financière pour le projet de la modernisation du système d'éclairage public aérien en vue d'une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

6/ Affaires Culturelles

➤ Nouvelle édition de la braderie de livres à la Médiathèque Jules Vallès.

Considérant l'organisation d'une nouvelle campagne de désherbage à la Médiathèque Jules Vallès de Mouy,

Considérant que le désherbage consiste au retrait des ouvrages devenus obsolètes des étagères des salles de lecture publique et que cette action vise à mettre en valeur les collections disponibles et à offrir des ressources constamment actualisées,

Considérant le succès de l'édition 2014, la Commission culturelle et la Médiathèque souhaitent organiser une nouvelle édition de la braderie de livres le 11 mars prochain de 10h à 17h,

Considérant que cet événement a pour but de valoriser l'activité de désherbage autour d'un moment de médiation avec la population mouysarde,

Considérant qu'en donnant une seconde vie à des documents voués à la destruction, elle vise en outre à générer des recettes et s'inscrit dans une approche qualitative de développement durable et de solidarité,

Considérant que les documents concernés sont ceux :

- dont l'état physique ne permet plus de les proposer à l'emprunt dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse ;
- dont le contenu est périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche ;

- dont l'état physique est correct mais avec un contenu dépassé ou ne correspondant plus à la demande du public ;
- dont la médiathèque possède déjà plusieurs exemplaires.

Considérant que les ouvrages n'ont plus de valeur marchande et seront munis d'un code couleur pour la braderie,

Considérant que les ouvrages ne seront cédés qu'aux particuliers,

Considérant que les ouvrages invendus seront proposés aux écoles, au Foyer-Résidence et à la Maison de Retraite « L'accueillante »,

Considérant que les prix seront fixés, par décision ultérieure, selon les critères suivants :

- livres de poche jeunes et adultes
- documentaires, BD, romans, albums
- beaux livres (genre grand format, livres d'art, ...)

Considérant que les recettes de cette vente seront réaffectées au budget de la Médiathèque,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- L'organisation d'une braderie de livres le samedi 11 mars 2017 de 10h à 17h à la Médiathèque Jules Vallès.
- D'autoriser Madame le Maire à définir la liste des ouvrages mis à la vente des seuls particuliers selon les critères précités.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

7/ Affaires Solidarité active

- **Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention avec BGE Oise/le Roseau.**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au renforcement et au développement du tissu des activités économiques de la commune et notamment des commerçants, artisans et prestataires de services,

Considérant que les personnes souhaitant mettre en place un commerce ou une nouvelle activité ont parfois besoin d'aide ou d'accompagnement à la structuration de leur projet,

Considérant que la Boutique de Gestion Le Roseau peut apporter aux personnes précédemment citées les aides nécessaires en mettant en œuvre les actions suivantes :

- accueillir et accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration et le montage de leur projet par le biais de phases individuelles et collectives,
- suivre les entreprises créées,
- effectuer une information auprès des acteurs bancaires locaux.

Considérant la convention proposée par la Boutique de Gestion Le Roseau pour la mise en place de ces actions et l'optimisation d'un meilleur accès au conseil pour les entrepreneurs locaux,

Considérant que le Roseau s'engage à assurer une permanence au sein de la commune de deux demi-journées par mois,

Considérant les bons résultats obtenus par ce dispositif sur le territoire,

Considérant que le montant de l'action s'élève à 3.200,00 € T.T.C.,

Considérant la convention proposée par le Roseau,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention avec la Boutique de Gestion Le Roseau,
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention,
- d'autoriser le versement du montant de l'action, soit 3.200,00 Euros.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur LTEIF, à la question de Madame C. SOENEN, énumère les natures d'activités dans lesquelles ont été créées des entreprises. Vingt-cinq personnes sont suivies actuellement. Il cite plusieurs domaines dont la vente alimentaire, la vente de véhicules, le bâtiment, les instituts de beauté, l'esthétisme, une pizzeria, la maintenance informatique, la plomberie, l'électricité, la médecine douce, la peinture, la maintenance générale, les prestations commerciales, l'ébénisterie, une micro-crèche, l'infographisme, l'événementiel, les vêtements pour enfants, un dentiste équin, les services à la personne, la sophrologie, ... pour lesquels les potentiels créateurs sont suivis. Il ajoute que des antennes existent afin d'accueillir et d'accompagner le plus grand nombre.

Informations diverses

Monsieur BOURGEOIS indique qu'il a rencontré, avec Madame la Directrice des Services Techniques, le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) pour évoquer l'installation à Mouy d'une borne de recharge « deux prises » pour les véhicules électriques. Les deux premières places de stationnement, rue de la Gare, leur seront exclusivement dédiées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance Mr FOREST	Anne-Claire DELAFONTAINE	Jean-Marc BOURGEOIS	Christine MASCRÉ
Jean-Luc MALBRANC	Corinne FERRER	Salim LTEIF	Layla AFFDAL-PUTFIN
Martine FORTANÉ	Odette SEGUIN	Ange TIAR	Claude FOREST
Michel WALLYN	Bernadette DEFFAUX	Françoise SOENEN	Daniel JOSSELIN
Bruno DUCHEMIN (arrivé à 19h35)	Bruno GREMY	Corinne DELAPLACE	Christophe DESQUILBET
Charlotte SENECHAL (à partir de 19h45)	Annick LE CHATON	Jean-Pierre FOUQUIER	Nadine FLAMME
Christophe BOITEZ	Karim LAMAAZI	Denise BIOUGNE	Cédric PICARD
Laurent HADZAMANN	Colette SOENEN		